

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 NOVEMBRE 2019

Sous la présidence de Madame Agnès MATTER-BALP, Maire

Mme le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 19 h 00.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 5 septembre 2019
2. Finances (admission en non-valeur, virement de crédit, décision modificative, compte-rendu)
3. Délégations du Conseil municipal au Maire
4. Adhésion au contrat de groupe d'assurance statutaire du centre de Gestion du Haut-Rhin
5. Rapport 2018 du prix et de la qualité du service public de l'assainissement (CC Pays Rhin-Brisach)
6. Urbanisme : Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal après arrêt
7. Convention financière avec la CC Pays Rhin-Brisach pour l'assainissement collectif « Les Petits Champs »
8. Motion pour le retrait du plan de réorganisation de la DGFIP
9. Informations – Communications

Présents : M. Stéphane SENEZ, 1^{er} adjoint
M. Christophe BITARD, 2^{ème} adjoint
Mme Myriam NAEGELIN, 3^{ème} adjointe
Mme Valérie BIRGLEN, 4^{ème} adjointe

M. Frédéric BILLAUD, Mme Valérie DABROWSKI, Mme Sandrine BLONDEAU, M. François GUTLEBEN, Mme Evelyne BOLL, M. Maurice PLOSKONKA, Sylvie NOTO-SUPPIGER, Paul SCHUBNEL, les conseillers.

Absents excusés : Frédéric GOETZ, Joël JECKER à partir du point n°4 (envoi d'un sms)

Ont donné procuration : Frédéric GOETZ à Sandrine BLONDEAU

Sur proposition de Mme le Maire, M. Christophe BITARD, adjoint au maire, est nommé secrétaire de séance. Il sera assisté de Mme Céline BARQUIN, secrétaire de mairie.

Point n°1 - Approbation du procès-verbal de la séance du 5 septembre 2019

Madame le Maire propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 5 septembre 2019, expédié à tous les membres.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, dont une abstention (F. BILLAUD)

➤ **Approuve** le procès-verbal de la séance du 5 septembre 2019.

Point n° 2 - Finances : Décisions modificatives

1. FPIC 2019

Le prélèvement de la contribution au titre du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) s'effectuera sur les avances mensuelles de fiscalité directe locale, ce mécanisme de péréquation consiste à prélever une partie des ressources de certaines intercommunalités et communes pour

la reverser à des intercommunalités et communes moins favorisées. Il convient de prévoir les crédits budgétaires nécessaires, à l'article 739223, pour la somme de 41 279 € (à titre de comparaison, le montant était de 29 055 € en 2018 soit une augmentation de 42 % pour l'année 2019).

Il est proposé de prélever 1279 € de l'article 6218 et de l'imputer à l'article 739223 (40 000 € sont déjà inscrits sur le compte 739223 par anticipation lors du vote du budget primitif 2019).

Après délibération, à l'unanimité, dont une abstention (F. BILLAUD),

➤ **Autorise** la modification, ainsi qu'il suit :

Libellé	Commentaires	Dépenses de fonctionnement
014-739223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales	1 279 €
012-6218	Autre personnel extérieur	- 1 279 €
TOTAL		0 €

➤ **Approuve** le virement de crédits proposé ci-dessus.

2. Carrefour à feux RD2/RD3 BIS

Dans le cadre des travaux du carrefour à feux sur routes départementales, des conventions de Co-maitrise d'ouvrage ont été signées entre la Commune, le Département et la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach.

En comptabilité, il est important de distinguer les opérations financières proprement communales et les opérations financières réalisées pour compte de tiers. Par conséquent, des ajustements sont nécessaires entre chapitres sans conséquence sur le budget :

Libellé	Commentaires	Dépenses d'investissement	Dépenses d'investissement
45 – 45811	Investissement sous mandat (département)	8 652,98 €	
45 - 45821	Investissement sous mandat (département)		8 652,98 €
23 – 2315 - 10011	Installation, Matériel – Voirie (commune)	- 8 652,98 €	
13 - 13251	Subvention GFP de rattachement (Intercommunal)		- 8 652,98 €
TOTAL		0 €	0 €

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, dont une abstention (F. BILLAUD)

➤ **Approuve** le virement de crédits proposé ci-dessus.

Point n° 3 - Délégations du Conseil municipal au Maire

Madame le Maire informe le Conseil municipal de l'usage fait depuis la dernière séance de la délégation d'attribution consentie par l'assemblée selon l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération du Conseil municipal du 24 avril 2014.

(3) De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

Décisions municipales relatives à la location de la salle polyvalente :

Dates	Locataire	Objet de la location	Prix de la location
21/09/2019	Habitant de la commune	Réservation privée	9 €
21/09/2019	Habitant de la commune	Réservation privée	550 €
28/09/2019	JMH	Soirée humoristique	550 €

(13) D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au 1^{er} alinéa de l'article L 213-3 de ce même code dans les zones U et NA prévues au POS ;

Madame le Maire informe que six déclarations d'intention d'aliéner ont été présentées depuis la dernière séance, aux demandes respectives de Me Jean BURDLOFF, 3 rue du Stade à INGERSHEIM, le 1^{er} octobre 2019, Me Sabine DE CIAN, 33 boulevard Gambetta à Mulhouse et Maître Isabelle BASTIEN BOISUMEAU, 6 rue du Maréchal Leclerc à ENSISHEIM et que ni la Commune ni la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach (CC du 27.02.2017, point n°8) ne font valoir leur droit de préemption urbain sur les biens suivants :

N° d'ordre	Références cadastrales		Situation du bien	Contenance	Nature	Zonage du POS	Observation
16-2019	S. 24	P. 271 - 277	Rue des Pins	617 m ²	Bâti	UB	-
17-2019	S. 05	P. 155	Unten am Baseler Weg	776 m ² /2382 m ²	Non bâti	UC + NCC	-
18-2019	S. 05	P. 155	Unten am Baseler Weg	696 m ² / 2382 m ²	Non bâti	UC + NCC	-
19-2019	S. 05	P. 155	Unten am Baseler Weg	696 m ² / 2382 m ²	Non bâti	UC + NCC	-
20-2019	S. 05	P. 155	Unten am Baseler Weg	203 m ² / 2382 m ²	Non bâti	UC	-
21/2019	S. 03	P. 145/44	Rue de Verdun	76 m ²	Non bâti	UA	-

Point n°4 - Adhésion au contrat de groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion du Haut-Rhin

Considérant la nécessité de conclure un contrat d'assurance statutaire ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, dont une abstention (F. BILLAUD),

- **Décide** d'adhérer à compter du **1^{er} janvier 2020** au contrat groupe d'assurance statutaire 2020-2023 et jusqu'au 31 décembre 2023.

Assureur : CNP Assurances / SOFAXIS - Régime du contrat : capitalisation - Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

Pour **les agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL** : Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 5,20 %

Et pour **les agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents contractuels de droit public** : Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire à un taux de 1,00 %

- **Prend acte** que les frais de gestion du Centre de Gestion, qui s'élèvent à 0,085 % de la masse salariale annuelle de la collectivité, viennent en supplément des taux d'assurance ci-dessus déterminés,

Et à cette fin,

- **Autorise** Madame le Maire à signer le certificat d'adhésion avec l'assureur ainsi que la convention à intervenir dans le cadre du contrat groupe avec le Centre de Gestion.
- **Prend acte** que la Collectivité adhérente pourra résilier son adhésion au contrat groupe chaque année sous réserve du respect du délai de préavis de six mois.

Point n°5 - Rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement (CC Pays Rhin-Brisach)

Depuis le 1er janvier 2018, la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach est compétente en matière d'assainissement et d'évacuation des eaux pluviales. Le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement rédigé par la Communauté de Communes Pays Rhin-Brisach, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, a été transmis par courrier électronique à chaque conseiller. L'ensemble des éléments a été présenté en Commission Assainissement du 11 septembre 2019 qui n'a émis aucune remarque particulière.

Après délibération, l'Assemblée communale, à l'unanimité, dont deux abstentions (F. BILLAUD, E. BOLL)

- **Approuve** le rapport annuel 2018 sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement de la Communauté de communes Pays Rhin-Brisach.

Point n° 6 – Avis sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal après arrêt

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) est un document de planification qui définit un projet de territoire et détermine en conséquence les règles générales d'utilisation des sols.

Ainsi, comme le prévoit la procédure d'élaboration et notamment l'article L.153-15 du code de l'urbanisme, après arrêt du PLUi par le Conseil Communautaire, les conseils municipaux sont saisis dans le cadre de la consultation officielle sur le projet de PLUi arrêté. En cas d'avis défavorable d'une commune membre sur les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) ou les dispositions du règlement qui la concernent directement, le conseil communautaire devra délibérer à nouveau et arrêter le projet de plan local d'urbanisme à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés.

M. Stéphane SENEZ rappelle aux conseillers municipaux que les documents du PLU intercommunal concernant la commune tels qu'ils ont été arrêtés par le Conseil Communautaire le 28 octobre 2019 : règlement écrit, règlement graphique (zonage) et Orientations d'aménagement et de Programmation (OAP), leur ont été présentés lors de la réunion des commissions réunies qui s'est tenue en mairie le 7 novembre 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à raison de 11 voix pour, 1 voix contre (P. SCHUBNEL) et 2 abstentions (F. BILLAUD, E. BOLL)

- **Emet** un avis favorable au projet de PLUi arrêté sur le règlement écrit et graphique et les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) concernant la commune.

Point n°7 - Convention financière avec la CC Pays Rhin-Brisach pour l'assainissement collectif « Les Petits Champs »

Madame le Maire abroge ce point

Suite au rendez-vous, hier soir le mercredi 13 novembre, avec le Président Gérard HUG, Madame le Maire a été informée que la proposition financière tripartite qui a été présentée par les représentants de la CC Pays Rhin-Brisach à la réunion des commissions réunies du 10 octobre 2019 a été refusée par les habitants. Pour la commune, il n'y a donc plus lieu de délibérer sur cette convention.

Point n°8 - Motion pour le retrait du plan de réorganisation de la DGFIP

L'assemblée communale est informée du projet de fermeture du Centre des Finances Publiques de Neuf-Brisach.

Inscrit dans une démarche de réorganisation des services des finances publiques, la gestion financière et comptable de l'ensemble des 29 communes dépendant de la Trésorerie de Neuf-Brisach serait donc transférée à Colmar.

Cette décision, si elle devait se confirmer, pénaliserait ses administrés, notamment vis-à-vis des personnes âgées ou ayant des difficultés à se déplacer, et tous les organismes publics du secteur.

Le Centre des Finances Publiques de Neuf-Brisach est garant d'un service public de qualité et de proximité.

La notion de proximité disparaîtrait alors que l'on sait que la relation humaine est nécessaire et précieuse dans ce type de service public. Sans parler des conséquences pour les agents concernés.

Aussi, à travers cette motion, le Conseil Municipal, à raison de 12 voix pour et 2 abstentions (F. BILLAUD, P. SCHUBNEL),

- **Emet un avis défavorable** au projet de fermeture de la Trésorerie de Neuf-Brisach,
- **Sollicite** le maintien de la structure ainsi que du personnel concerné,
- **Charge** Madame le Maire de notifier la présente motion à :
 - Mr le Directeur Départemental des Finances Publiques du Haut-Rhin,
 - Mr le Député, M. Eric STRAUMANN,
 - Mr le Président de l'Association des Maires du Haut-Rhin, M. Christian KLINGER,
 - Mr le Président de l'Association des Maires Ruraux du Haut-Rhin, M. Paul MUMBACH,
 - Mme VEILLARD, Responsable du Centre des Finances Publiques de Neuf-Brisach.

Point n°9 – Information - Communications

Madame le Maire :

La date des élections municipales officialisée par décret

Le décret fixant la date des élections municipales aux 15 et 22 mars 2020 a été publié au Journal Officiel du 5 septembre 2019.

La période de prise de candidature sera fixée localement par le Préfet.

Transfert de la compétence eau à la communauté de communes Pays Rhin Brisach

Il est reporté au 1^{er} janvier 2026, la préfecture ayant statué.

Dégâts des eaux dans le chœur de l'église

Ils sont pris en compte par notre assurance, le toit ayant été réparé par l'entreprise Schoenenberger, la peinture du chœur se fera courant janvier 2020 par l'entreprise Béringer.

Convention d'occupation des locaux par l'ostéopathe Laurine Méal

signée le 30 octobre 2019.

Fête de Noël des Aînés : le samedi 7 décembre 2019 à 11H30

- préparation de la salle le vendredi 6 décembre à 9H00
- rangement de la salle le lundi 9 décembre à 9H00
- repas avec le restaurant "L'Arbre Vert" de Pulversheim
- l'animation sera assurée par les accordéonistes d'Ensisheim
- A 14H10, parade des Pères Noël en moto sur le parking à l'avant de la salle.

Fête de la Sainte-Barbe : le dimanche 8 décembre 2019 à 11H00 à la caserne de Hirtzfelden

- Remise de médailles
- Remise du nouveau drapeau avec le nouveau logo regroupant les trois communes, Roggenhouse, Rustenhart et Hirtzfelden ainsi que la bénédiction du drapeau par M. le curé, Armand Martz.

Crémation des sapins : le samedi 11 janvier 2020

Buvette et tartes flambées, prestation faite par le FCH dans la grande salle de la salle polyvalente. Le feu sera allumé à 17H30, du fait de la longueur dans le temps de la gestion du feu.

Cérémonie des vœux du maire : le vendredi 24 janvier 2020 à 19H00

La date prévisionnelle de la prochaine séance plénière n'a pas encore été définie pour le mois de janvier 2020.

Stéphane SENEZ, 1^{er} adjoint, délégation « Urbanisme, chasse et forêts »

Plan Local d'Urbanisme intercommunal :

Il ne sera pas validé au 1^{er} janvier 2020, le Plan d'Occupation des Sols deviendra ainsi caduc et c'est le RNU (Règlement National d'Urbanisme) qui entrera en vigueur au 01/01/2020 pour toutes demandes de permis de construire, déclarations préalables de travaux, permis de démolir...

L'instruction sera toujours confiée aux agents instructeurs du SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon à Guebwiller.

Pour les demandes de permis d'aménager (création d'un lotissement), la décision d'accorder ou non sa réalisation reviendra au Préfet.

Forêt :

L'abattage des bois morts est actuellement en cours. Ces bois seront mis en vente. Il est compté sur la régénérescence pour sauver la forêt.

D'autre part, des coupes sur une largeur de 4 mètres le long des routes départementales seront réalisées.

Valérie BIRGLEN, 4^{ème} adjointe, délégation « Affaires scolaires et jeunesse »

Après-midi sur le thème de la citoyenneté :

Le 1^{er} octobre 2019, les classes de Mmes Peter (CM1-CM2) et Colin (CE2-CM1) ont été conviées à une après-midi ayant pour sujet la citoyenneté.

Au programme, la visite de la mairie et un temps d'échange en toute convivialité avec Mme le Maire.

Les enfants ont pu découvrir la salle du conseil et y retrouver les symboles de la République figurant au programme scolaire. Les missions du conseil municipal, du maire en particulier, le déroulement des élections, le fonctionnement d'une commune, etc. ont été abordés

Cette visite a permis d'introduire les modalités des élections du Conseil Municipal des Enfants et de lancer un appel à candidatures.

Election du Conseil Municipal des Enfants :

Les élections des 9 représentants du Conseil Municipal des Enfants ont eu lieu à l'école le 14 octobre. L'élection du maire junior a été organisée en mairie le lendemain, soit le 15 octobre.

Parmi 16 candidats, ont été élus :

Gabin DUMONT CM2 maire junior, Léo FONTANES CM1, Esteban GERARD CM1, Lucile BAUER CM2, Léane SCHEBACHER CM2, Soizic BEUCHILLOT CM2 2^{ème} mandat, Tristan TURPIN CM2 2^{ème} mandat, Nathan VOGEL CM2 2^{ème} mandat, Kassandre WAHLER CM2 2^{ème} mandat.

Pour mémoire quelques réalisations de projets de campagne sous le mandat de Nathan Vogel (2018-2019) :

- campagne d'appel aux dons de jeux et jouets au profit de l'ARSEA pour son pôle protection de l'enfance,
- réflexion sur la sécurisation des piétons au niveau de la place du 6 février et réalisation de panneaux de sensibilisation à la vitesse sur les parkings situés aux abords de l'école (sérigraphie en cours),
- réflexion sur le tabagisme aux abords de l'école et sur le plateau sportif,
- réalisation de petits gâteaux offerts aux aînés lors de la fête de Noël 2018, opération menée en partenariat avec le périscolaire,
- invitation de la Brigade Verte (missions, sensibilisation à la protection de la faune et de la flore).

Parmi les projets de campagne des élus du mandat 2019-2020 :

- Nathan Vogel et Léane Schebacher : « installer des abris-bus ».
- Tristan Turpin : « rajouter une clim au périscolaire », projet qui sera étudié dans un tout premier temps sous la forme d'une convention d'occupation partagée de l'école avec le périscolaire, l'école disposant d'un système de rafraîchissement très efficient.
- Esteban Gérard : « créer une piste cyclable jusqu'à la Maison de la Nature » et « installer des nichoirs dans le village ».

Il est à noter que de nombreuses professions de foi ont fait état d'une réelle préoccupation quant aux déchets qui souillent nos villages et nos forêts, une préoccupation qu'il convient d'exploiter à sa juste valeur car les jeunes prescripteurs d'aujourd'hui sont les consommateurs de demain.

Cérémonie « une naissance, un arbre » :

Elle a eu lieu le samedi 9 novembre au matin à côté de l'école. 24 familles dont les enfants sont nés en 2016 et qui ont, ou auront, 3 ans en 2019, ont été contactées et 16 ont répondu favorablement. Les arbres mis en terre sont des cerisiers japonais variété Kanzan. La matinée s'est clôturée par un pot très convivial en salle polyvalente.

Merci à Frédéric Goetz, Maurice Ploskonka, Bertrand Illinger et Vincent Niedermeyer pour les travaux réalisés en amont de la cérémonie.

Cérémonie du 11 Novembre :

La classe de Mme Peter (CM1-CM2) s'est jointe à la cérémonie du 11 novembre devant le monument aux morts pour la lecture d'un poème et les 9 représentants du Conseil Municipal des Enfants fraîchement élus étaient tous rassemblés aux côtés des anciens combattants au nom du devoir de mémoire.

A venir sous le signe du partenariat :

- Opération de vente de couronnes de Noël et petits gâteaux, sous le marché couvert place du 6 Février, organisée par l'école et le périscolaire samedi 30 novembre (matin).

Il s'agit, concernant l'école, de réunir des fonds de manière à faire chuter le reste à charge des familles (CP à CM2) dans le cadre d'une sortie de fin d'année scolaire au Lac du Der.

- Le périscolaire et l'école ont manifesté le souhait de travailler conjointement sur un projet de confection de cadeaux pour la fête de Noël des aînés. Une action transversale à saluer pour le plus grand bonheur de nos aînés.

Maurice PLOSKONKA, Conseiller municipal avec délégation, Service technique

- Suivi des travaux du parking de la mairie et des travaux de voirie/réseau (pour la mise en place du panneau d'information électronique) réalisés cette semaine par TPV.

- Finalisation du chemin piétonnier le long du parking de la salle polyvalente.

- Réparation et mise en état des décorations lumineuses de Noël.

Frédéric BILLAUD, conseiller municipal

M. BILLAUD demande si l'opération Téléthon est reconduite cette année. M. BITARD répond que le contrat sera renouvelé et que l'urne sera mise à disposition des donateurs.

M. BILLAUD s'informe sur l'avancée de l'éclairage public en bout de voie sur la route de Munchhouse. Un point lumineux devait être installé. M. SENEZ lui répond que cette opération est à budgétiser l'année prochaine.

M. BILLAUD souhaite également revenir sur le dossier de l'assainissement collectif du lotissement les Petits Champs.

Mme le Maire lui rappelle que ce dossier relève d'une compétence de la CC Pays Rhin-Brisach. Cette dernière étudie d'autres alternatives qui seront proposées, suite au refus par les intéressés de la convention de financement tripartite présentée lors d'une réunion des commissions réunies le 10 octobre dernier.

Madame le Maire clôt la séance à 19h57.